Achtung: alle Reiter und Pferde/Ponys, die an einem internationalen Turnier im In- und/oder Ausland teilnehmen, müssen über ihre nationale FN bei der FEI registriert sein.
Registrierung unter www.pferd-aktuell.de oder bei Birgit Kostka, Tel.: 02581 - 63 62-172

CSI V - B Ising vom 04. bis 06. Mai 2007

Genehmigt von der Deutschen Reiterlichen Vereinigung e. V. (FN)
Warendorf, 12. Februar 2007

Informations Génerales:

.

Organisateur: PSC Ising e.V.

Organisation génerale: Erwin Mayer
Mühlstr. 15
74199 Untergruppenbach
Tel. (+49) 07130 402312
Tel. Mobil (+49) 01728728112
Telefax: (+49) 07130 402310
E-Mail: erwin.mayer@lamitronic.de

Josef Beilmaier
Trostberger Str. 8
89333 Chieming

Bureau d'inscription: Meldestellenservice Inge Rappl
Faistenlohestr. 19
D – 81247 München
info@die-meldestelle.de
Telefax (+49) 089 – 8115158
Telefon (+49) 0171 - 4030647

Fin d'inscription: 03.04.2007

II. Conditions génerales:

Le concours se déroule conformément:
- aux Statuts de la FEI, 21ème édition, avril 2004
- au Règlement Général FEI, 21ème édition, janvier 2005, révision 2006
- au Règlement Vétérinaire, 9ème édition 2002 en vigueur jusqu'au 31 mai 2006
- au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles de la FEI, 22ème édition en vigueur au 1er Janvier 2006

Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux Règlements susmentionnées, publiées ultérieurement par la FEI.
Une procédure d'arbitrage est prévue dans les Statuts et le Règlement Général de la FEI ci dessus mentionnés. En accord avec cette procédure, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, SUISSE.
Les FNs sont résponsables pour âges correctes des participants.
L'organisateur accepte le règlement du §1.4. LPO pour concours internationales en Allemagne.

III. Officiels:

Jury de Terrain:

Président:	Jacqueline Schmieder (GER)
Membres:	Johann Speth (GER)
	Liselotte Müller (AUT)
Chef de piste:	Karl-Wilhelm Hölzer (GER)
Assistent:	Josef Beilmaier (GER)
Commissaire en chef:	Brigitte Nowak (GER)
Délègue vétérinaire FEI:	Dr. Michael Zeitlhack (GER)
Délègue FN allemande:	Jacqueline Schmieder (GER)
Délègue technique VJR:	Herbert Seiler (SUI)

IV. Conditions téchniques:

Terrain de compétition:	Das Turnier findet im Freien, bei schlechtem Wetter in der Halle statt.	
Piste:	Abmessungen 60 x 80 m	Boden: Sand
Mal temps:	Abmessungen: 25X67 m	Boden: Sand (Halle)
Terrain d'éxercice:	Abmessungen: 20x40 m	Boden: Sand (Halle)
Boxes en dur:	3 x 3 m	

V. Invitations:

Chiffre nations invités: 8
Cavaliers année 1962 et âgés bien que
Cavaliers année 1958 et âgés, qui sont membre chez l'association VJR ou avec invitation spéciale d'organisateur, max. 3 chévaux par cavalier.

Les cavaliers étranges seront invités de la FN.

Masterlist
L'organisateur fait une liste de touts les participants définitives („Masterlist"), correspondent aux critères au dessus, qui doit exister chez le bureau FN/DOKR le lundi avant début du concours chez le juge étrange et le délègue FN. Changements sont seulement possible avant le début du concours et seulement en accord respective.
Herbergement

A. Participants/Grooms
Hotel: Hotel Gut Ising
Frau Claudia Strobl, Frau Heike Herrmann
D – 83339 Chieming
Tel.: (+49) 08667 - 790 Fax.: (+49) 08667 - 79432
E-Mail: hotel@gut-ising.com
Internet: www.gut-ising.com

Un prix spécial pour la chambre double € 151,-- pour deux persones / jours, pétite déjeuner incl. et un prix spécial pour la chambre individuelle € 103,-- par jour petite déjeuner incl. Les réservations devront fait des participants à temps.
Repas: En coût des participants en terrain de concours. Pour les grooms il y a installations sanitaires, douche avec eau froid et chaud incl.

B. Chévaux
Boxes de tente (300x300cm) premier lit incl. On pourrait acheter foin et paille chez le maître d'écurie en prix du jour. L'organisateur ne paye pas les coûts de transport.
C. Accueil
Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transports utilisés, devront être utilisés, devront être spécificités aux organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

D. Publicité sur les concurrents et les chévaux
Les concurrents sont autorisés par le comité organisateur à afficher le logo de leur sponsor sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136-1-2.

VI. Engagements:

Engagement de Principe:	6. März 2007
Engagements Nominatifs:	3. April 2007
Engagements Définitifs:	19. April 2007

Dans les engagements il faut des informations de chévaux suivantes:
Nom, année de naisance, rasse, pays de naissance, descente, no. du passeport FEI, nom du propriétaire, couleur, sexe
Les participants étranges seront inscrits avec les informations demandés de la FEI par sa FEI responsable

Il faut tranférer le montant des engagements par cheval 250€ au plus tard le 19. April 2007 au

Compte no. 302550407
Meldestellenservice Inge Rappl
Banque: Volksbank Fürstenfeldbruck
IBAN-Code: DE51 7016 3370 0302 5504 07
Swift-Code Volksbank Fürstenfeldbruck: GENO DE F1FFB
Utilisation: CSI Ising 05/2007

Ou joindre un cheque avec l'engagement.

Montant des engagements par cheval : 250 € box inclus à payer par cheval
Il faut envoyer les engagements chez:
Meldestellenservice Inge Rappl, Faistenlohestr. 19, D – 81247 München
e-mail: info@die-meldestelle.de, Fax 0049 – 89 – 8115158, Tel. 0049 – 171 – 4030647

VII. Formalités en douane:

Formalités en Douane
Touts les participants étrangers devront se munir, pour le passage en frontière, de l'attestation délivrée par le C.O. précisant le signalement de chaque cheval (copie à adresser avec les engagements nominatifs).

2. Certificats vétérinaires
Jeder Teilnehmer ist verpflichtet, die jeweils erforderlichen Gesundheitsbescheinigungen für den Transport zur Veranstaltung zum Zeitpunkt der Identifikation der Pferde, d. h. vor dem Aufstallen, bereitzuhalten, und zwar:

a) wenn er aus einen EU-Mitgliedsstaat kommt, eine Gesundheitsbescheinigung für registrierte Equiden gemäß des Musters des Anhangs B der Richtlinie 90/426 in der jeweils aktuell gültigen Fassung (ein Muster ist der Ausschreibung beigefügt)
b) wenn er aus einem Drittland kommt, eine Gesundheitsbescheinigung für registrierte Equiden gemäß der Muster des Anhangs II der Entscheidung der Kommission 92/260 in der jeweils aktuell gültigen Fassung.

Eine Bescheinigung muss mindestens in einer der Amtssprachen des Bestimmungsmitgliedsstaates und in einer der Amtssprachen des Mitgliedstaats ausgestellt werden. Eine Bescheinigung muss in der Urschrift mitgeführt werden.
Der Veranstalter trägt dafür Sorge, dass am Veranstaltungsort die für den Weiter- oder Rücktransport der Pferde erforderlichen Gesundheitsbescheinigungen durch einen Amtstierarzt erstellt werden. Sollte vom Veranstalter ein Spediteur beauftragt worden sein, so steht dieser für Fragen hinsichtlich der erforderlichen Gesundheitsbescheinigungen zur Verfügung. Darüber hinaus können Fragen zu Gesundheitsbescheinigungen auch vom zuständigen Veterinäramt des Herkunftslandes oder des Landes, in dem die Veranstaltung stattfindet, beantwortet werden.

VIII. Examens véterinaires, inspections des chevaux

1. Vétérinaire du concours: Dr. Schneller

2. date, temps et lieu d' inspection vétérinaire:
Jeudi, 03. Mai 2007, 17.00 h

3. Le "Règlement Général", 10ème édition 2006
Examens véterinaires, inspections de chevaux
Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au règlement de chaque discipline.

Art. 139.1
Tout cheval engagé à l'étranger dans une épreuve de CN ou de CIM (voir Annexe D) quelles qu'elles soient, et tous les chevaux engagés dans des CI, CIO, Championnats, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI, ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI, permettant de les identifier et d'en établir la propriété.

Art. 139.2
Les chevaux participant en CN et CIM (voir Annexe D) dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le paragraphe 1. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et facilement identifiables, à moins qu'il n'existe aucune réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.
Vaccination contre la grippe equine (règ. Vét. Annexe VII)
Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 1 mois et maximale de 3 mois. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 6 mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus.
Prelèvements pour la recherche de produits interdits (Règ. Vét., Chap. V & VI et Annexe IV)
Des contrôles réguliers sont effectués lors des CSI (3*, 4*, 5*), CSIO, Epreuves Qualificatives et Finales de Coupe du Monde, Championnats et Jeux, tandis que pour d'autres CSI, le prélèvement d'échantillons est recommandé. Lors de prélèvements, le nombre de chevaux contrôlés est à la discrétion du Vétérinaire de Prélèvement/Délégué Vétérinaire; quoi qu'il en soit, un nombre minimal de trois est recommandé (Art. Règ. Vét. 1016). Des directives particulières sont applicables pour les concours qui sont couverts par le Programme du Contrôle des Médications de la FEI (seulement groupes I & II).
Medication Control Program (MCP)
Il est conseillé aux Comités Organisateurs d'épreuves FEI pour les groupes I & II de facturer l'équivalent de CHF 12.50 par cheval et par concours comme participation aux frais du Programme MCP.
Laboratoire approuvé (Art. 1022)
Correspondant du "Medication Control Program" (MCP) en groupe I et II toutes les preuves doping Vet. Reg. Art. 1017.1 seront analysé du Laboratoire Courses Hippiques, 15 rue de Paradis, 91370 Verrières le Buisson, France, Tel.: +33.1 - 69 75 28 28, Fax: +33.1 - 69 75 28 29.

IX. Divers:
Tous les cavaliers qui faisant l'inscription pour le concours acceptent les conditions du programme pour ses mêmes et ses grooms.

1. Réclamations
Toute réclamation pour être valable devra être faite, par écrit, et accompagnée d'une caution équivalant à 150 CHF, selon le règlement FEI

2. Remise des prix
Dans touts les épreuves seront classifiqués 25% des participants. Prix d'argent ne sont pas donnés, seulement prix d'honneurs.
I
3. Assurance
Tout cavalier ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval. il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (R.C.)

4. Responsabilité
Tout cavalier ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur.

5. Organisation du concours
Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation des chefs d'équipe et du Jury de Terrain, le C.O. se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier certaines questions ou résoudre certaines difficultés causées par des omissions ou à cause de circonstances non pré-

vues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels dès que possible, et notifiées au Secrétaire Général de la F.E.I. par le Juge Etranger.

6. Accès
Titre d'entrée dans l'enceinte de la manifestation. VR Art. 1005.2.5.
Les participants, un escorteur et un groom par participants, chef d'équipe, vétérinaire, propriétaires (2 par cheval), un chiffre limités des juges et membres d'organisation recevons billets pour un accès libre.

Il est prohibé de fumer dans l'écurie.

7. Fin d'inscription
Les participants doivent s'inscrire dans la liste au secrétariat 120 min. avant le début d'épreuve au plus tard. Les inscriptions pour la première épreuve de la journée sont accepté à la veille au soir.

8. Médecin/Vétérinaire/Maréchal-ferrant
Ces services sont aux coûts de client.

9. Producteur des fiches de sécurité
Top Jump, Curt Bender, Massenhausen.

10. Entrainement
Les cavaliers désirant entraîner leurs chevaux pendant les épreuves de vitesse doivent en informer le CO avant le début de ces épreuves. Ils prendront le départ en premier.

11. Contestation
En cas de contestation relative à l'interprétation du contenu de l'avant programme (en langue traduite), la version anglaise sera déterminante.

Code de conduite FEI

1. La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées parle sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement.

2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé.

3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux.

4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.

Programme provisoirement

Jeudi, 03. Mai 2007	17.00 h	inspection vétérinaire
Vendredi, 04. Mai 2007		
	matin	Prfg. 1 + 2
	aprés-midi	Prfg. 3 + 4
Samedi, 05. Mai 2007		
	matin	Prfg. 5 + 6
	aprés-midi	Prfg. 7
Sonntag, 06 Mai. 2007		
	matin	Prfg. 8 + 9
	aprés-midi	Prfg. 10

Sont autorisés cavaliers avec chevaux de 6 ans, et chevaux plus vieux

A Equipement. Art. 256 und 257
Ordre de départ Art. 252 et annexe VI (détaché et rotation) si non définie autrement dans les épreuves

Programme des épreuves

Vendredi, 04. Mai.2007

Epreuve no. 1 S Compétition international (Petit Tour)
Barème A au chronomètre (Art 238.2.1.)
Obstacles **:** 1,10 m environ
Vitesse : 350m/mn
Prix d'honneurs
2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas à l'épreuve N°2

Epreuve no. 2 Compétition international (Grand Tour)
Obstacles 1.20 m
Vitesse 350m/Min.
Barème A au chronomètre (Art 238.2.1.)
Prix d'honneurs
2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas à l'épreuve N°1

Epreuve no. 3 Compétition international en deux phases (Petit Tour)
Obstacles 1.10 m
Vitesse 350 m/Min.
Barème A au chronomètre – Art. 274.5.3 (les deux phases au chronomètre)
Prix d'honneurs
2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas à l'épreuve N°4

Epreuve no. 4 Compétition international en deux phases (Gran Tour)
Obstacles 1.20 m
Vitesse 350 m /Min.
Barème A au chronomètre – Art. 274.5.3 (les deux phases au chronomètre)
Prix d'honneurs
2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas à l'épreuve N°3

Samedi, le 05. Mai 2007

Epreuve no.5 Compétition international en 2 manches plus manche gagnante;
Les trois manches au barème A au chronomètre (art 276)
1ère manche : 1,10 m environ
2ème manche : 1,15 m environ
3ème manche : 1,20 m environ
Les 16 meilleurs de la première manche sont qualifiés pour la 2ème manche. Départ dans l'ordre inverse des résultats de la 1ère manche. Les 8 meilleurs sont qualifiés pour la « manche gagnante ». Faute et temps des 2 manches (art 276.2). Départ dans l'ordre inverse des résultats de la 2ème manche.
Les cavaliers repartent avec 0 point (art 276.6)
Barème A au chronomètre pour les trois manches(Art 276.1.6)
Vitesse 350m/mn
Prix d'honneurs

2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°6+7

Epreuve no.6 Petit Tour Challenge Cup;
Qualificatif pour la Coupe Challenge 2007
Barème A au Chronomètre avec barrage au chronomètre (Art 238 2.2.)
Obstacles **:** 1,10 m environ
Vitesse 350m/mn
Prix d'honneurs

1 cheval par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°5+7

Epreuve no.7 Grand Tour Grand Prix (art 273.2.2 +3.1)-international-
Qualificatif pour la Coupe d'Europe 2007

Epreuve en 2 manches :
1ère manche : Barème A avec chronomètre
2ème manche : Barème A sans chronomètre
2ème manche ouverte aux 25 meilleurs de la 1ère manche (ou tous les sans faute).
Départ de la 2ème manche dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche.
Barrage pour la première place, barème A au chronomètre.
Obstacles **:** 1,20 m environ
Vitesse 350m/mn
16 cavaliers classés.
Prix d'honneurs

1 cheval par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°5+6

Dimanche, 06. Mai 2007

Epreuve no.8 Compétition international avec Joker (Petit Tour)
Avec Joker sans barrage
Obstacles 1.10 m
Vitesse 350m/Min.
Barème A au chronomètre –Art. 269.1,2,3+5
Prix d'honneurs

2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°9+10

Epreuve no.9 Compétition international avec barrage (Grand Tour)
Obstacles 1.20 m
Vitesse 350 m/Min.
Barème A au chronomètre avec barrage 238.2.2
Prix d'honneurs

2 chevaux par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°8+10

Epreuve no. 10 Epreuve par équipe international en 2 manches –(Grand Tour)
Epreuve en 2 manches (art 265 +273.3.1) :
2. Qualification pour le Cup nations VJR 2007
1ère manche : avec chronomètre
2ème manche : sans chronomètre
Départ de la 2ème manche dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche, La 2ème manche est ouverte aux 6 meilleures équipes de la première manche. Pour les équipes partant à la deuxième manche, départ dans l'ordre inverse du classement provisoire. Equipes de 4 cavaliers (ou 3), 1 cheval par cavalier, sauf cas exceptionnel
Obstacles **:** 1,20 m environ
Vitesse : 350 m/mn
Epreuve comptant pour le classement VJR des Epreuves par équipes 2006.
Prix d'honneurs

1 cheval par cavalier, sont autorisés les chevaux qui ne participant pas aux épreuves N°8+9

Warendorf, 12. février 2007

Confirmé par:
Deutsche Reiterliche Vereinigung: gez. Gabriele Wentrup, Abteilung Turniersport